

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 JUILLET 2020

COMPTE RENDU

L'an DEUX MILLE VINGT, le 10 juillet 2020 à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, LUCAS André, MARCO Claude, MAS Bernard, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absents excusés : MM IZARD Julien, MARQUET Nathalie, MIRABILLE Noelle.

Pouvoir de MME MIRABILLE Noelle à MME CALON Mauricette
Pouvoir de MME MARQUET Nathalie à M ROUCAYROL Guy

Convocation en date du 2 juillet 2020.

Présents 11, 12 à compter du sujet 024/2000

Monsieur ROUCAYROL ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame CALON est désignée secrétaire de séance.

023/2020 DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Une liste se présente : Titulaires : MM ROUCAYROL, CROS, MAS - Suppléants : MM ALMES, CALON, LUCAS

La liste est élue à l'unanimité des présents.

Monsieur IZARD Julien arrive dans la salle.

024/2020 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire reprend le projet de règlement qui a été adressé aux conseillers municipaux.

Le conseil approuve à l'unanimité.

025/2020 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sont élus à l'unanimité titulaires : MM SIMON Jennifer, ALMES Bernard, MARCO Claude.

Sont élus à l'unanimité suppléants : MM CALON Mauricette, CROS Monique, CAZALS Christophe

Le Maire est président de droit

QUESTIONS DIVERSES

Projet étoile calas : le Maire présente le projet au conseil.

Banderole marché de plein air : validée à l'unanimité

Désignation correspondant défense : André LUCAS à l'unanimité

City stade : une subvention supplémentaire de 35.000 € a été accordée par le Département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.